

**ET COMME POUR L'AMIANTE , ON NE DIT PAS TOUTE LA VÉRITÉ !**

L'ASBL Florennes Santé, regroupant tous les médecins de l'entité, inquiète des possibles conséquences sanitaires, a questionné par courrier à ce propos tous les Ministres du Gouvernement wallon ainsi que la commune de Florennes.



**RESTONS DONC MOBILISÉS**

**SOUTENEZ LE CRAC ET ENSEMBLE SAUVONS NOTRE REGION.**

**Tout don peut être versé sur le compte :**

**CRAC, Rue du Fourneau, 36 à 5620 Saint-Aubin (Florennes)**

**N°: BE79 0682 2518 6133 BIC: GKCCBEBB**

**Cet argent servira à financer le recours introduit, poursuivre nos recherches et vous informer.**

**Pour toute précision complémentaire :**

**CRAC ASBL , rue du fourneau, 36 à 5620 SAINT-AUBIN**

**Tél. : 071/689578**

**CRAC.florennes@hotmail.com**

**<http://www.colin-maillard.be>**



**Aux habitants de FLORENNES –  
HEMPTINNE/SAINT-AUBIN  
de WALCOURT-FRANC-BOIS/YVES-GOMEZÉE  
PROJET DE CARRIERE CARMEUSE**

**SUITE ET PAS FIN**

**122 ha – 244 terrains de football**

### **Rappel**

Pour ouvrir une carrière, il faut:

- a) Une modification de plan de secteur
- b) Un permis d'exploiter délivré par un fonctionnaire-délégué de la Région wallonne. Ce permis doit être précédé d'une nouvelle étude d'incidences suivie d'une nouvelle enquête publique.

### **Information:**

**Le 15/12/2011, le Gouvernement wallon a modifié le plan de secteur.** Cette décision parue au moniteur du 26/03/2012 est scandaleuse et révoltante, elle ne tient nullement compte des 7.500 lettres ou signatures des opposants. C'est un déni de démocratie.

**LE CRAC RESTE ACTIF ET VIGILANT, IL NE DESARMERA PAS TANT QUE CE PROJET NE SERA PAS DÉFINITIVEMENT REJETE !!!**



L'arrêté du Gouvernement wallon s'appuie sur une étude d'incidences incomplète et obsolète (2003) ainsi que sur des rapports secrets amenés confidentiellement par Carmeuse postérieurement à l'enquête publique.

Ces nouvelles données n'ont évidemment pas été analysées objectivement ni par un bureau agréé indépendant ni par les citoyens. De nombreuses contradictions y apparaissent. Saviez-vous que *"L'avenir du secteur carrier en Wallonie dépend étroitement du type de ressources exploitées. Ainsi, la production du calcaire à chaux est à près de 80% liée au maintien de la phase à chaud de la sidérurgie wallonne* » déclaré par le Ministre Ph Henry au parlement Wallon le 11/10/2011 !!!

**Maître Jacques Sambon, avocat spécialisé en droit de l'urbanisme et de l'environnement, a déposé pour le CRAC en juin 2012 un recours auprès du Conseil d'Etat contre ce volumineux arrêté (282 pages pour la version française).**

## Mais il y a aussi autre chose qui cloche :



Nous avons constaté lors de l'examen du dossier fin novembre 2011 dans les bureaux de l'Administration à Namur, que ce n'est ni le pouvoir politique, ni l'Administration, qui sont les véritables auteurs de l'Arrêté du Gouvernement Wallon. C'est bien **Carmeuse**, le seul bénéficiaire de cette décision et son bureau d'avocats qui l'ont rédigé et ont répondu à vos nombreuses questions formulées lors de l'enquête publique de 2008. **Nous en détenons les preuves.**

Au vu de ces constatations, **Maître Jean-Marie Dermagne**, mandaté par le CRAC a déposé en décembre 2011 une plainte auprès du Procureur du Roi de Namur pour «**trafic d'influence, collusion, voire corruption**».

Un nouvel examen de ces mêmes documents en cette même Administration en mai 2012 nous a montré un dossier proprement nettoyé. **Les pièces litigieuses y avaient en effet disparu !!!!**

A notre étonnement et déception, la commune de Florennes n'ira pas comme elle l'avait déclaré dans les médias, en recours à ce stade. Nous espérons qu'elle s'impliquera dans la seconde phase de la procédure et s'opposera ainsi au permis d'exploiter.

Le Conseil communal a voté de nombreuses fois à l'unanimité des motions contre ce projet. En vue des élections communales d'octobre 2012, nous interrogerons les chefs de groupe des différents partis afin qu'ils se positionnent sur ce projet .

**Vous serez informés de leur réponse**

**PLUS QUE JAMAIS, REFUSONS CETTE CARRIERE DE TROP ET  
TOUTES SES NUISANCES**

## Votre santé :

**Les commentaires du Professeur de toxicologie Alfred Bernard.**  
Dans son rapport du 10 février 2012, le Professeur Alfred Bernard de l'unité toxicologique industrielle et de médecine du travail, directeur de recherches FNRS et Professeur à l'UCL ayant pris connaissance de l'étude d'incidences, nous déclare : (rapport complet -4 pages- disponible au siège social)

***"De toute évidence ici, il doit déjà y avoir des particules fines liées aux carrières en activité dans votre région (Les Petons et Berthe Erbeton)", "la présence de poussières fines et très fines occasionnant une augmentation de la mortalité totale, de la mortalité cardio-vasculaire et de la mortalité par cancer" et aussi "Aucun élément ne permet cependant d'affirmer que les particules de calcaire émises par une carrière sont moins nocives que celles provenant des autres sources. La prudence est donc de mise d'autant plus que ces particules sont associées dans l'air à d'autres particules et en particulier à celles émises par les moteurs diesel des équipements fixes ou mobiles. On ne peut pas non plus fonder son jugement sur le caractère naturel de ces particules car on connaît la nocivité des particules de silice ou des fibres d'amiante qui sont tout aussi naturelles »*** Il conclut : ***"Le document -l'étude d'incidences- que vous m'avez fait parvenir ne peut pas vraiment être qualifié d'études d'incidences en ce qui concerne les risques sanitaires et la qualité de vie des riverains ... il me semble qu'elle ne répond pas à un de ses principaux objectifs."***

La directive Cadre Air 2008/50/CE postérieure à l'étude d'incidences et maintenant d'application n'a évidemment pas été prise en considération.

**Les nuisances pour notre santé sont absentes de l'étude d'incidences, tuées par le carrier et le plus inquiétant oubliées par le Ministre Ph. Henry qui a instruit ce dossier.**  
Il y aurait dans nos villages les poussières cumulées de 3 carrières voisines.